



# UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI

Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires  
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

Revue scientifique thématique semestrielle  
**Environnement et Dynamique des Sociétés**



N° 014  
Juin  
2026



Presse Universitaire  
Niamey



ISSN



1859 - 5146

**UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)**





Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires  
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

**LERTESS - AD**

**Revue scientifique thématique semestrielle**

**E**nvironnement et **D**ynamique des **S**ociétés



FACTEUR D'IMPACT (SJIFactor.com)		INDEXATION EDS	
2024	4,9	 <a href="https://sjifactor.com/passport.php?id=23616">https://sjifactor.com/passport.php?id=23616</a>	
2023	4,866		
2022	4,497	 <a href="https://universiteabdoumoumounideniamey.academia.edu/EnvironnementetDynamiquedesSoci%C3%A9t%C3%A9sEDS">https://universiteabdoumoumounideniamey.academia.edu/EnvironnementetDynamiquedesSoci%C3%A9t%C3%A9sEDS</a>	
2021	4,09	 <small>INTERNATIONAL STANDARD SERIAL NUMBER NIGER</small> <a href="https://portal.issn.org/resource/ISSN/1859-5146">https://portal.issn.org/resource/ISSN/1859-5146</a>	
2020	3,752	 <small>Connecter la recherche et les chercheurs</small> <a href="https://orcid.org/0009-0006-0118-2004">https://orcid.org/0009-0006-0118-2004</a>	

**Photo de couverture** : Vue de la cuvette oasienne d'Issoufory, située dans le département de Goudoumaria, région de Diffa au Niger M. WAZIRI M. Zaneidou, 2026

**MAQUETTE & PAO**: Dr MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou, LERTESS/AD, UAM - Niamey

**N° 014**

**ISSN**



**1859-5146**

**JUIN 2026**

## Note aux auteurs

La revue « Environnement et Dynamique des Sociétés » du Laboratoire d'étude et de recherche sur les territoires sahélo-sahariens : aménagement, développement est une revue thématique semestrielle. Elle publie en français ou en anglais des articles originaux ou des ouvrages résultant des recherches effectuées dans l'école doctorale Lettres, Arts, Sciences de l'Homme et de la Société par des chercheurs extérieurs dans les domaines d'intérêt de la revue. Pour faciliter l'édition, les auteurs sont invités à suivre les recommandations suivantes :

- [1]. En principe aucun article ne doit occuper plus de 15 pages dans la revue, tout compris, sachant qu'une page de la revue contient environ 500 mots.
- [2]. Le manuscrit doit être soumis en version numérique. L'article doit répondre à la structure suivante :
  - a) Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
  - b) Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
- [3]. Le texte au format A4, doit être saisi en police Times New Roman, taille 12 pour le corps du texte et 14 pour les titres et avec un interligne de 1,5. Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction et de la conclusion et de la bibliographie doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. 1.1. 1.2. ; 2. ; 2.1. ; 2.2.1. ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).
- [4]. Les auteurs peuvent envoyer leurs textes qui doivent être traités en Word sur PC par Internet à EDS : [revueeds@gmail.com](mailto:revueeds@gmail.com).
- [5]. Tout article doit être accompagné d'un résumé n'excédant pas 200 mots avec indication des mots clés au maximum 5 en français et d'un Abstract et des Key words en anglais. Ces résumés doivent permettre au lecteur d'apprécier exactement l'intérêt de l'article, les problèmes posés, les méthodes employées et les résultats obtenus. Ils doivent être rédigés avec le plus grand soin, dans une langue claire.
- [6]. Les illustrations qui doivent être pertinentes (photos, croquis, graphiques, cartes et tableaux) se limiteront au minimum nécessaire.
- [7]. Les références bibliographiques : elles doivent être citées dans le texte de la manière suivante : (B. Yamba, 1975, p21). Lorsque la référence comporte plus de trois auteurs, seul le premier auteur sera mentionné suivi de « et al. ». A la fin de l'article, les références constituant la bibliographie doivent être citées par ordre alphabétique croissant et de date pour un même auteur le tout numéroté. Pour chaque référence, inclure les noms complets de tous les auteurs. Une référence en ligne (Internet) est acceptable si elle s'avère fiable et crédible, on prend soin de mentionner le lien (la page web). Exemple : ANTHELME Fabien, BOISSIEU Dimitri, GIAZZI Franck et WAZIRI MATO Maman - (Page consultée le 30 mai 2011) *Dégradation des ressources végétales au contact des activités humaines et perspectives de conservation dans le massif de l'Air (Sahara, Niger)* - Vertigo, La revue électronique en sciences de l'environnement, Vol.7 no2, Adresse URL : <http://www.vertigo.uqam.ca/>.

Exemples :

- ▽ **Pour un article de journal ou revue** : Nom (s) suivi du prénom (s) de l'auteur (s); la date de parution de l'article ; le titre de l'article, le titre du périodique en italique et précédé de « in » ; le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim., 2003 - Les loupes d'érosion, formes majeures de dégradation des terres de glaciaires à sols indurés : Cas de Bogodjotou (Niger). In *Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey*, Tome VII, pp. 220-228.
  - ▽ **Pour les ouvrages** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet de l'ouvrage en italique ; le nombre de volumes et le nombre total de page ; le nom de l'éditeur ; le lieu de l'édition. Exemple : KILANI Mondher et WAZIRI MATO Maman, 2000 - *Gomba Hausa : dynamique du changement dans un village sahélien du Niger*, éditions Payot, Lausanne, 175 pages.
  - ▽ **Pour un chapitre dans un ouvrage** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet du chapitre ; le titre de l'ouvrage en italique, le nom de l'éditeur entre parenthèse ; la maison d'édition ; le lieu de l'édition. Exemple : MOTCHO Henri Kokou, 2007 - Dynamique urbaine et intégration régionale en Afrique de l'Ouest. - In : *Les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le cas du Niger*, (WAZIRI MATO, éd.), Karthala, Paris, pp. 121-137.
  - ▽ **Pour un article d'acte de colloque** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre de l'article, titre du colloque précédé de in, le nom de la revue, le lieu d'édition, le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim, 1998 - Dégradation des terres et pauvreté au Niger : cas du terroir villageois de Windé - Bago (Dallol Bosso Sud). In : *Actes du Colloque du Département de Géographie FLSH/UAM Niamey 4-6 juillet 1996. Urbanisation et pauvreté en Afrique de l'Ouest*. Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, n° Hors-Série, pp.49-61.
  - ▽ **Pour une agence gouvernementale ou internationale considérée comme auteur** : Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, 2006 - *Guide national d'élaboration d'un plan de développement communal*, Direction Générale du Développement Communautaire, 35 pages.
- [8]. Les notes : elles doivent être en bas de chaque page et mentionnées dans le texte par leur numéro respectif. La police est la même avec le texte mais de taille 10.
  - [9]. Les cartes, les graphiques et les figures : ils doivent être produits à l'échelle définitive avec des dimensions adaptées au format de la revue. Les titres sont placés en haut.
  - [10]. Les photographies : il faut fournir des tirages bien contrastés en couleurs ou en noir et blanc. Les titres sont placés en haut.
  - [11]. Les tableaux : ils sont numérotés en chiffre arabe et le titre doit être placé en bas.

**UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)***Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement***Revue scientifique thématique semestrielle****Environnement et Dynamique des Sociétés****DIRECTEURS DE PUBLICATION****Directeur de publication** : Pr AMADOU Boureima**Directeur Adjoint de publication** : Pr WAZIRI MATO Maman**COMITE SCIENTIFIQUE**

Pr AMADOU Boureima, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BOUZOU MOUSSA Ibrahim, Université Abdou Moumouni, Niamey; Pr MOTCHO Kokou Henri, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ISSA DAOUDA Abdoul-Aziz, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TANDINA OUSAMANE Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TIDJANI ALOU Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr YAMBA Boubacar, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ZOUNGROUNA Pierre Tanga, Université J. K. de Ouagadougou (Burkina Faso) ; Pr WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BONTIANTI Abdou, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr MOUNKAÏLA Harouna, Université Abdou Moumouni, Niamey, Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey, Pr BOUKPESSI Tchaa, Université de Lomé (Togo), Pr. YABI Ibouaraïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin), Pr. KABLAN N'guessan Hassy Joseph, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire), Pr. KADET GAHIE Bertin, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire), LARE Lallé Yendoukoa, Université de Lomé (Togo), KADOUZA Padabô, Université de Kara (Togo).

**COMITE DE REDACTION****Rédacteur en chef** : Pr WAZIRI MATO Maman**Rédacteur en chef Adjoint** : Pr DAMBO Lawali

**Membres** : Pr BODE Sambo, Dr ABDOU YONLIHINZA Issa (MC), Dr YAYE SAIDOU Hadiara (MC), Dr BAHARI IBRAHIM Mahamadou (MC), Dr MAMAN Issoufou (MC), Dr KONE MAMADOU Mahaman Moustapha (MC)

**Nota Bene** : Les opinions et analyses présentées dans ce numéro n'engagent que leurs auteurs et nullement la rédaction de la revue Environnement et Dynamique des Sociétés (EDS).

**ADRESSE :***Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement***UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI****BP: 418 Niamey - NIGER.****Email:** [revueeds@gmail.com](mailto:revueeds@gmail.com) **Site :** [www.revue-eds.com](http://www.revue-eds.com)

© Copyright : Revue EDS, 2026

**COMITE DE LECTURE**

- ✿ Pr. ABDO LAOUALI SERKI Mounkaïla, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. AMADOU Boureïma, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. AMADOU Oumarou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. BODE Sambo, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. DAMBO Lawali, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. ELHADJI OUMAROU Chaïbou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. FANGNON Bernard, Université d'Abomey Calavi (Benin)
- ✿ Pr. KOUADIO Guessan, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- ✿ Pr. SOULEY Kabirou, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ Pr. SOUMANA KINDO Aïssata, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. YABI Ibouaïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin)
- ✿ MC. ABDOU YONLIHINZA Issa, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ADO SALIFOU Arifa Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. DJANGRANG Man-Na, Université de Moundou (Tchad)
- ✿ MC. KASSI-DJODJO Irène, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. KIARI FOUGOU Hadiza, Université de Diffa (Niger)
- ✿ MC. KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. MALAM ABDOU Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. OUATTARA Seydou, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. TANKARI Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. TRAORÉ Porna Idriss, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

## SOMMAIRE

<b>L'IMPACT DU RETRAIT DES PAYS DE L'AES (BURKINA FASO, MALI, NIGER) DE LA CEDEAO SUR LEURS INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS .....</b>	<b>9</b>
<b>Lassana TOURE<sup>1*</sup>, Abdoul Karim DIAMOUTENE<sup>1</sup>, Mahamadou Bassirou TANGARA<sup>1</sup> et Mickaël CLEVENOT<sup>2</sup></b>	
<b>PROMOUVOIR LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES LOCALES PAR LES ACTIONS CLIMATIQUES DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PROGRAMME JASS DANS LES REGIONS DE TAHOUA ET MARADI AU NIGER .....</b>	<b>26</b>
<b>MAMAN Issoufou<sup>1*</sup>, IBRAHIM Habibou<sup>1</sup>, AFANE Abdoukader<sup>1</sup>, MAMADOU KONE Mahaman Moustapha<sup>1</sup>, YAMBA Boubacar<sup>2</sup> et ISSOUFOU DJIGO Ibrahim<sup>3</sup></b>	
<b>L'EGYPTE PHARAONIQUE : LE DON DU NIL.....</b>	<b>43</b>
<b>OLAME HOUMINA Patrice<sup>1</sup></b>	
<b>IDENTIFICATION, SOURCES ET DYNAMIQUES DES INNOVATIONS AGROÉCOLOGIQUES DANS LA FILIÈRE MARAÎCHÈRE AU SUD BÉNIN .....</b>	<b>61</b>
<b>ADJE E Funmilayo<sup>1*</sup>, MAGNON Y. Z. Zountchégbé<sup>2</sup>, EFIO Sylvain<sup>3</sup> et TOSSOU C. Rigobert<sup>4</sup></b>	
<b>RESILIENCE COMMUNAUTAIRE FACE A LA MALNUTRITION DANS LA COMMUNE DE TORI-BOSSITO AU BENIN : RECITS DE MENAGES AYANT RENVERSE LA SITUATION CHEZ LEURS ENFANTS.....</b>	<b>75</b>
<b>HOUNSI Augustin<sup>1*</sup>, HINNOU Patrick<sup>2</sup>, NASSI Karl Martial<sup>3</sup>, Roch L. MONGBO<sup>4</sup> et ADJILE O. Alida<sup>4</sup></b>	
<b>INNOVATIONS LOCALES ET COHESION SOCIALE : STRATEGIES COMMUNAUTAIRES DE PREVENTION DES CONFLITS ET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE A BARIENOU (NORD-BENIN) .....</b>	<b>90</b>
<b>HOUNDEOKOU Sèkannou Gérard<sup>1*</sup>, VODOUNNON TOTIN K. Marius<sup>2</sup> et MELIHO Pierre Codjo<sup>3</sup></b>	
<b>ARBRE SACRE « JAG SIR », PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN PAYS TOUPOURI DANS LE MONT-ILLI AU SUD-OUEST DU TCHAD .....</b>	<b>106</b>
<b>BAYANG Sirbélé<sup>1</sup></b>	
<b>DU RENOUEAU EXISTENTIALISTE A L'HERITAGE SARTRIEN DE LA PSYCHANALYSE EXISTENTIELLE.....</b>	<b>118</b>
<b>SALIFOU HAMANI Abdoul-Aziz<sup>1*</sup> et SOULEYMAN Mahaman<sup>2</sup></b>	
<b>ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL DES COMMUNES DU SUD BÉNIN-TOGO .....</b>	<b>138</b>
<b>Cokou Romain AHLINVI<sup>1*</sup>, Expedit Wilfrid VISSIN<sup>2</sup>, Jean-François FAÛ<sup>3</sup> et Jacques AGUIADAHO<sup>4</sup></b>	
<b>GESTION DES POINTS D'EAU DANS LE QUARTIER KALLEY PLATEAU DE NIAMEY, NIGER.....</b>	<b>154</b>
<b>SOULEY BOUBACAR Adamou<sup>1</sup>, BOUBACAR AKALI Haoua<sup>2*</sup> et MOTCHO Kokou Henri<sup>3</sup></b>	

**STRATEGIES D'ADAPTATION DES EXPLOITANTS MARAICHERS DE LA COMMUNE DE SEYNA DANS LA REGION DE GAO FACE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE .170**  
**Mahamadou CISSE<sup>1\*</sup>, Bakary DAGNO<sup>1</sup> et Vembé Blaise KONE<sup>2</sup>**

---

**VARIABILITE TEMPORELLE DES CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES DES EFFLUENTS DE RAFFINERIE PETROLIERE : IMPLICATIONS POUR UN TRAITEMENT EN AVAL .....188**  
**Ismaël Ousseini Nafiou<sup>1\*</sup> et Mahamadou Mounir Zakari<sup>1</sup>**

---

**ACCES DES REFUGIES AUX TERRES AGRICOLES DANS UN CONTEXTE DE CRISE FONCIERE : CAS DU DEPARTEMENT DE GUIDAN ROUMDJI DANS LA REGION DE MARADI .....199**  
**MAHAMAN SALIFOU Moussa<sup>1\*</sup> et HAROUNA Mounkaila<sup>2</sup>**

---

**IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DE L'ETAT D'URGENCE A TORODI, DANS LA ZONE DES TROIS FRONTIERES .....216**  
**SOUMAILA Hama<sup>1</sup>, ALZOUMA POUTCHA Issoufou<sup>2</sup> et DAOUDA BANA Askandara<sup>3\*</sup>**

---

**STRATEGIES ENDOGENES DE PROTECTION DU FONCIER MARAICHER DANS L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL NIAMEY 5 (NIGER) .....227**  
**IDRISSA BONDABA Tayabou<sup>1\*</sup>, MOUMOUNI MAHAMANE SANI Moumouni<sup>1</sup> et MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou<sup>2</sup>**

---

**ANALYSE DES CONFLITS LIES A LA LIBERATION DES CHAMPS DES CULTURES PLUVIALES AU NIVEAU DU DEPARTEMENT DE BELBEDJI, REGION DE ZINDER (NIGER) .....241**  
**HAROU ABOU Idrissa<sup>1\*</sup>, ALI Salé<sup>2</sup> et MAMAN SANI Amadou<sup>3</sup>**

---

**DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET EVOLUTION VILLAGEOISE DANS LE CERCLE DE GOUNDAM : CROISSANCE NUMERIQUE ET MUTATIONS DE LA TAILLE DES VILLAGES DEPUIS L'INDEPENDANCE .....255**  
**Mahamadou ABOCAR<sup>1\*</sup>, Mahamadou Faradji MAIGA<sup>2</sup>, Mahamane ALBOUKADER<sup>3</sup> et Boubacar Ousmane TOURE<sup>4</sup>**

---

**DYNAMIQUE D'OCCUPATION ET ENJEUX DE SECURISATION FONCIERE EN ZONE PASTORALE AU NIVEAU DU DEPARTEMENT DE BELBEDJI, REGION DE ZINDER (NIGER) .....269**  
**HAROU ABOU Idrissa<sup>1\*</sup>, ALI Salé<sup>2</sup>, ABDOU SANI Mountaka<sup>3</sup> et MAMAN SANI Amadou<sup>4</sup>**

---

**DIRE LA GUERRE : L'APPREHENSION DU CONCEPT IDENTITÉ RECONSTRUCTIVE CHEZ LES ÉCRIVAINS TCHADIENS .....281**  
**Parfait NADJIBEYE<sup>1</sup>**

---

**CONTRIBUTION DES CULTURES IRRIGUEES DANS LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE DES MENAGES AGRICOLES DE L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL NIAMEY V .....293**  
**OUSSEINI ISSA Abdou<sup>1\*</sup>, ADO MIKO Mahamadou Makana<sup>2</sup> et WAZIRI MATO Maman<sup>3</sup>**

---

**GOVERNANCE URBAINE ET HUMANITES DANS L'AMENAGEMENT D'UNE VILLE MOYENNE IVOIRIENNE : LE CAS DE TIEBISSOU AU CENTRE DE LA COTE D'IVOIRE .....306**  
**N'Dri Ernest KOUADIO<sup>1\*</sup>, Sientienwin SEKONGO<sup>2</sup> et Teré GOGBE<sup>3</sup>**

---

<b>EVOLUTION DU LAC TCHAD DE 2015 A 2025 : QUELLE IMPACT SUR LA PECHE DANS LA PARTIE NIGERIENNE .....</b>	<b>323</b>
<b>ELH KAKA ADAM Eih Ligari <sup>1</sup> et KIARI FOUYOU Hadiza<sup>2*</sup></b>	
<b>PERCEPTION DES AGROPASTEURS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE SAHEL : LE RECOURS AUX SAVOIRS ENDOGENES POUR UNE RESILIENCE ACCRUE DES COMMUNAUTES DANS LA ZONE DE KONNI AU NIGER .....</b>	<b>338</b>
<b>ABDOULAYE NOUHOU Mahamadou<sup>1*</sup>, MOUSSA Mahamadou Sani<sup>2</sup> et WAZIRI MATO Maman<sup>1</sup></b>	
<b>AGE AU MARIAGE ET PROLONGEMENT DU CELIBAT CHEZ LES ETUDIANT.E.S DE L'UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI.....</b>	<b>353</b>
<b>ABDOURAHAMANE NAJOUH Alhassane<sup>1</sup></b>	
<b>VIE ET ONTOLOGIE DU VIVANT : LE DEBAT ENTRE E. KANT ET H. JONAS .....</b>	<b>367</b>
<b>Romuald T. AMOUSSOUGA<sup>1*</sup> et Alain Corneille TOWOU<sup>2</sup></b>	
<b>CONSOMMATION DE LA VIANDE DE BROUSSE PAR LES POPULATIONS DES MONTS ALEDJO AU NORD-TOGO.....</b>	<b>385</b>
<b>DJERI Idrissou<sup>1*</sup> et NOBIME Georges<sup>2</sup></b>	
<b>VULNÉRABILITÉ ET ADAPTATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE 2ÈME PÔLE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (PDA2) AU NORD DU BÉNIN.....</b>	<b>397</b>
<b>Guy Cossi WOKOU<sup>1</sup></b>	
<b>IMPACTS DE LA VARIABILITE CLIMATIQUE SUR LES PRINCIPALES CULTURES VIVRIERES DU DEPARTEMENT DE GOURE (REGION DE ZINDER, NIGER).....</b>	<b>412</b>
<b>IBRAHIM SOULEY Malam Zanaidou<sup>1*</sup>, WAZIRI MATO Maman<sup>2</sup>, HASSANE YAOU Tahirou<sup>3</sup>, HAMADOU YOUNOUSSA Bachirou<sup>3</sup> et GARBA Zibo<sup>3</sup></b>	
<b>APHRIKÊ OU AFAGHÊ ? POUR UNE HYPOTHÈSE DE RELECTURE ÉTYMOLOGIQUE DES NOMS DE L'AFRIQUE À PARTIR DE LA LANGUE HO .....</b>	<b>433</b>
<b>Wanilo Guillaume GANHIDE<sup>1</sup></b>	
<b>VULNERABILITE DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES DES PLAINES DE KORIOME, HAMADIA ET DAYE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DANS LA COMMUNE URBAINE DE TOMBOUCTOU (MALI).....</b>	<b>454</b>
<b>Mahamane ALBOUKADER<sup>1*</sup>, Seydou MARIKO<sup>2</sup> et Mahamadou ABOCAR<sup>3</sup></b>	
<b>LUTTE CONTRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU BENIN : CAS DU FINANCEMENT DE L'ADAPTATION ET DE L'ATTENUATION .....</b>	<b>468</b>
<b>Alfred Bothé Kpadé DOSSA<sup>1</sup></b>	

# ARBRE SACRE « JAG SIR », PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN PAYS TOUPOURI DANS LE MONT-ILLI AU SUD-OUEST DU TCHAD

**BAYANG Sirbé<sup>1</sup>**

Département des Sciences Humaines et Sociales, École Normale Supérieure de N'Djaména, Tchad  
Correspondant courriel : bayangsirbele@gmail.com

## Résumé

L'arbre sacré en langue Toupouri du Tchad et du Cameroun est appelé « *Jag sir* » ou « *Jak sir* ». C'est un regroupement des plantes qui sont protégées dans un espace naturel donné depuis des siècles et qui constitue un habitat pour les animaux (sauvages, domestiques) et un droit humain, car ce moyen de protection de l'environnement joue un grand rôle dans la sauvegarde de la nature. De nos jours, ce *Jag sir* connaît un problème majeur dans le Mont-Illi. Son aire s'est vue réduite entraînant la disparition des espèces ligneuses et la fuite des animaux qui y vivaient.

Deux approches importantes nous ont permis de collecter des données et de recueillir plus d'informations sur les arbres sacrés en pays Toupouri. L'enquête auprès des détenteurs de ces arbres ou les chefs coutumiers de certains villages a été d'une utilité dans cette étude. La recherche bibliographique a joué aussi un rôle capital dans la connaissance des arbres sacrés en Afrique et au Tchad.

Les résultats dans ce travail nous ont conduit à savoir que 100 % des responsables des *Jag sir* ont reconnu leur part de contribution dans la protection de l'environnement au Tchad. Tous reconnaissent également que des menaces pèsent lourdement sur l'avenir ou la disparition probable des ligneux vivant sur cette surface dite sacrée. Aussi, les animaux ne s'y abritent plus.

L'implication des autorités gouvernementales dans la préservation des coutumes ancestrales aidera les détenteurs des arbres sacrés à les protéger dans le Mont-Illi. Les populations locales et les chrétiens en pays Toupouri doivent respecter leurs traditions, car c'est un patrimoine culturel qui leur a été légué par leurs ancêtres qu'il ne faille pas détruire.

**Mots clé :** *Jag sir*, protection de l'environnement, pays Toupouri, Mont-Illi, Tchad.

## SACRED TREE «JAG SIR», ENVIRONMENTAL PROTECTION AMONG THE TUPURI PEOPLE IN MONT ILLI SOUTHWESTERN CHAD

## Abstract:

The sacred tree in the Tupuri language of Chad and Cameroon is called "Jag sir" or "Jak sir." It is a grouping of plants that have been protected in a given natural area for

centuries and which constitute a habitat for animals (wild and domestic) and a human right, as this means of environmental protection plays a significant role in the preservation of nature. Today, this Jag sir is facing a major problem in Mont Illi. Its area has been reduced, leading to the disappearance of woody species and the flight of the animals that lived there.

Two important approaches allowed us to collect data and gain more information about sacred trees in the Tupuri region. The survey of the holders of these trees or the traditional chiefs of some villages proved useful in this study. Bibliographic research also played a crucial role in understanding sacred trees in Africa and Chad.

The results in this study led us to find that 100% of the Jag sir leaders acknowledged their part in contributing to environmental protection in Chad. They also all recognize that threats heavily jeopardize the future or the likely disappearance of the woody plants living on this so-called sacred area. Furthermore, animals no longer seek shelter there.

The involvement of government authorities in preserving ancestral customs will help the custodians of the sacred trees protect them in Mont-Illi. Local populations and Christians in the Tupuri region must respect their traditions, as it is a cultural heritage passed down to them by their ancestors that should not be destroyed.

Keywords : Jag sir, environmental protection, Tupuri country, Mont Illi, Chad..

## Introduction

Dans les traditions africaines sub-sahariennes en général et dans le Mont-Illi au sud-ouest du Tchad, les arbres sacrés dits *Jag sir* en pays Toupouri et *Gandzelo* en Bantou constituent un emblème, c'est-à-dire un symbole en Afrique.

L'arbre sacré est composé des ligneux tels que Micocoulier Africain (*Celtis integrifolia*), jujubier (*Ziziphus mauritiana*), tamarinier (*Tamaindus indica*), ditax ou ditakh (*Detarium senegalensis*), palmier-doum (*Hyphaene thebaica*), etc. Les animaux sauvages (les gazelles, les lapins, tortues, etc.) et les hommes (criminels, voleurs, etc.) y trouvent refuge dans le *Jag sir* sans s'inquiéter.

Dans chaque village Toupouri, il y existe au moins deux aires d'arbres sacrés, ceci en fonction des nombres des clans qu'il y a dans cette localité. Les ligneux se trouvant dans les aires des arbres sacrés varient d'un village à un autre et les animaux domestiques pâturent aujourd'hui dans cet endroit.

Les arbres dits sacrés sont interdits d'être déboisés par la population locale même si vous êtes chrétiens vous n'avez pas le droit de couper une seule branche de l'arbre sacré ni de ramasser les bois morts, ni de cueillir les fruits des arbres, etc. Ni le chef traditionnel ou coutumier n'a pas aussi ce droit de couper les branches et de ramasser les bois morts. C'est au moment de faire des sacrifices aux ancêtres qu'il a le privilège de ramasser les bois morts pour cuire les aliments. Cet interdit vise la protection et la

sauvegarde de l'environnement imposée par les ancêtres que l'on appelle la conservation environnementale ancestrale.

Force est de constater que les sécheresses récurrentes, le changement climatique et les actions animales sont aujourd'hui à l'origine de la destruction des plantes et des animaux sur l'aire protégée. Quelles solutions faut-il apporter pour la préservation de l'environnement léguée par les ancêtres ? Est-il possible de planter les mêmes espèces disparues sur cet espace ? L'État pourra-t-il jouer un rôle crucial dans la protection des arbres sacrés ?

## 1. Méthodologie

### 1.1. Présentation de la zone d'étude

Le Mayo-Kebbi-Est fut d'abord une préfecture de 1960 à 1999 sous l'appellation du Mayo-Kebbi. Selon le décret n° 355/PR/MSD/1999 que la préfecture fut érigée en département jusqu'en 2002. C'est le décret n° 419/PR/AT/2002 du 17 octobre 2002 qui divisa le Mayo-Kebbi en deux régions appelées Mayo-Kebbi-Est dont le chef-lieu est Bongor et Mayo-Kebbi-Ouest qui a pour chef-lieu Pala jusqu'en février 2008. C'est l'ordonnance n° 001/PR/2024 du 04 juillet 2024 qui modifia l'ancienne appellation région en province.

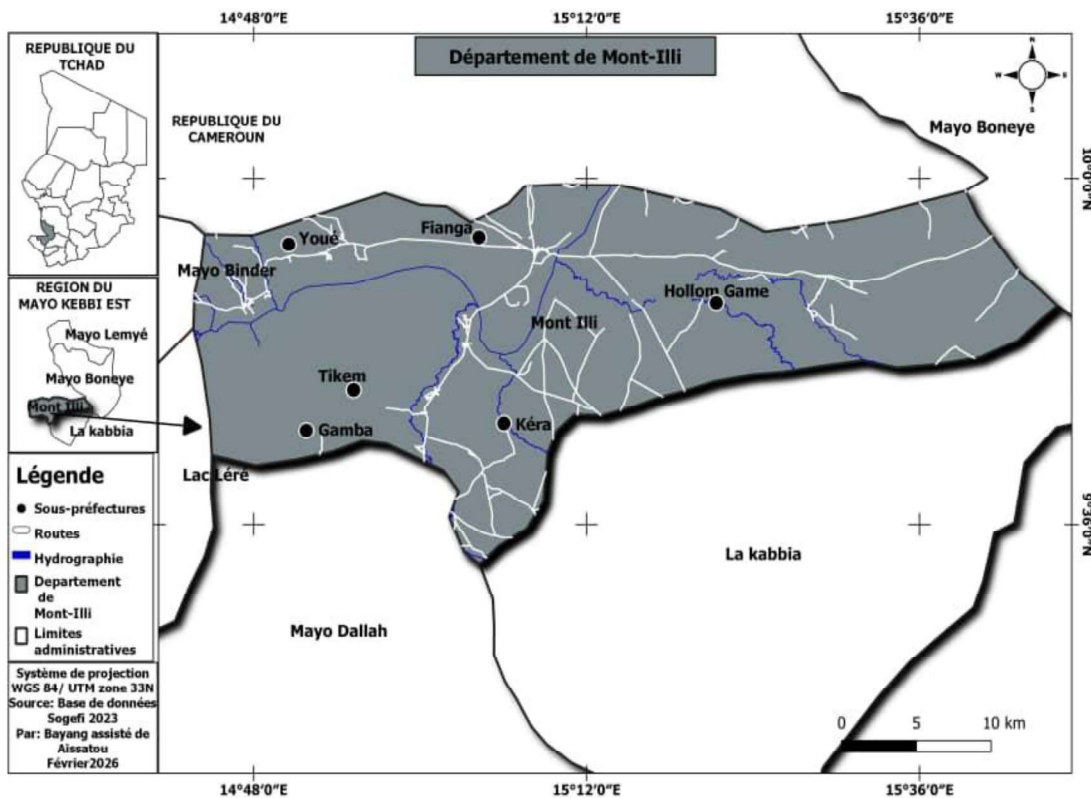
C'est une région située entre le 10° 16' de latitude nord et le 15° 22' de longitude est avec une superficie de 18 186 km<sup>2</sup>. Sa population en 2009 était de 769 198 habitants selon le Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH2). En 2025, le Mayo-Kebbi Est compte 1 415 170 âmes. Le Mayo-Kebbi Est, limité au nord par la région du Chari Bguirmi, au sud par le Mayo-Kebbi Ouest, à l'ouest par le Cameroun et à l'est par la Tandjilé compte quatre départements dont le Mont Illi.

C'est une région à vocation agro-pastorale en raison des conditions climatiques favorables au développement durable de ces deux activités qui constituent les mamelles de l'économie générale du Tchad et du Mayo-Kebbi-Est en particulier. L'agriculture est aussi irriguée grâce à la disponibilité des eaux des fleuves, rivières, lacs, etc. Ainsi, elle produit du riz, du coton, du maïs, du mil rouge (*djigari*), du berbéré, etc. S'agissant de l'élevage, il est basé essentiellement sur les bovins, les caprins, les ovins, etc. C'est aussi un pôle d'attraction commerciale.

Cependant, les deux secteurs clés de son économie se confrontent au problème de dégradation des sols à cause des facteurs tels que la forte augmentation de la population et au problème de déboisement de la nature par l'homme lui-même et les sécheresses récurrentes.

Le Mont Illi d'une superficie de 2 587 km<sup>2</sup> dont le chef-lieu est Fianga (situé à 70 km de Bongor et de Pala) a été créé le 10 mai 2004 par décret n° 115/PR/PM/MATD/2004. Il a une population de 228 366 habitants et compte 6 sous-préfectures notamment Kéra, Holom-Gamé, Tikem, Youé, Fianga rural et Gamba (figure 1).

Figure 1. Localisation et la situation de la zone d'étude



La figure 1 présente la localisation et la situation de la zone d'étude. Le Mont Illi comprenant les sous-préfectures de Youé, de Tikem, de Gamba, de Kéra, de Fianga, de Hollom Gamé est partagé entre les départements de Mayo-Boneye, du lac Léré, de Mayo-Dallah et de la Kabbia.

Il existe des *jag sir* considérées comme des aires protégées instaurées naturellement par les ancêtres des trois (3) communautés du Mont-Illi à savoir les Wina, les Kéra et les Toupouri et dans les autres communautés du Sud et Sud-ouest du Tchad. C'est dans les quatre sous-préfectures de Youé, de Tikem, de Fianga et de Gamba dans le Mont-Illi où vivent les Toupouri que l'on focalise cette étude.

## 1.2. Matériel et méthodes

L'étude portant sur les arbres sacrés en pays Toupouri dans le Mont-Illi a mobilisé plusieurs méthodes de recherches afin d'aboutir des résultats fiables et pertinents.

Les travaux de terrain ont constitué une étape essentielle de cette recherche. Ils ont consisté à mener des entretiens auprès des chefs coutumiers ou traditionnels de certains clans en pays Toupouri, ainsi qu'auprès des personnes âgées afin de recueillir leurs points de vue sur le *jag sir* et sur les pratiques de protection qui lui sont associées dans le Mont-Illi.

Par ailleurs, une enquête a été réalisée auprès de 135 personnes, composées exclusivement d'hommes afin de recueillir leurs opinions sur la conservation et l'utilisation de l'Arbre sacré dans les villages Toupouri. Au cours de cette enquête,

des observations directes ont également été effectuées et des photographies des arbres sacrés ont été prises, notamment ceux détenus par les chefs de villages et les chefs claniques.

En outre, des informations ont été collectées dans certains quartiers des villages concernant l'importance des arbres sacrés ainsi que les facteurs contribuant à leur dégradation de nos jours.

Enfin, des données bibliographiques ont été mobilisées afin d'analyser les raisons fondamentales de l'instauration des arbres sacrés en Afrique en général et au Tchad en particulier, ainsi que leur importance sur les plans culturel et environnemental. La question de la sauvegarde et de la conservation des arbres sacrés a également fait l'objet d'une analyse à partir de la littérature scientifique disponible.

## 2. Résultats

### 2.1. L'existence des arbres sacrés en pays Toupouri

Les arbres appelés sacrés en pays Toupouri portent le nom de *Jag sir* qui existent dans la circonscription de Mont-Illi depuis des siècles. L'on trouve au moins deux *Jag sir* dans chaque village Toupouri. Il existe deux types de *Jag sir* : Le *Jag sir* primaire et le *Jag sir* secondaire. Le premier appartient à tout le village et le second concerne un clan donné. Les garants de ce symbole traditionnel sont les chefs coutumiers et les chefs claniques. Ils ont pour rôle de veiller sur ces arbres et de les sauvegarder en faisant des sacrifices.

Aucune personne ne doit fouler aux pieds les lois traditionnelles interdisant la coupe des arbres et faisant du mal à tout animal ou personne ne se trouvant sur cette espace circonscrit ou dédié à cet effet. Que tu sois chrétien, musulman, paysan, commerçant, fonctionnaire, ministre, etc., nul n'a le pouvoir de violer cette loi.

L'accès à ce lieu sacré où vivent les plantes et les animaux est autorisé seul au chef coutumier et ou au chef clanique ceci afin de faire des sacrifices d'un coq, d'un mouton, d'un bœuf en demandant aux arbres sacrés qu'ils protègent la population locale en écartant loin d'elle les maladies et que les récoltes soient propices pendant la campagne agricole en cours (planche 1).

Planche 1. Photo du détenteur du *Jag sir* secondaire (photo 1) à Legain /Lallé et son habitation (photo 2).



Photo 1 et Photo 2. Legain /Lallé, 15 janvier 2026

Source : Bayang S, 2025

La planche 1 présente le responsable du *jag sir* secondaire dans le quartier Legain de Lallé assis sous son hangar dans sa concession en photo 1 de la planche 1 et son domicile dans le meme quartier en case construite traditionnellement en photo 2 de la planche 1.

## 2.2. Les plantes et les animaux dans les aires sacrées

Le *Jag sir* fait office des droits de l'environnement et de l'homme, car il joue une double fonction en pays Toupouri.

En effet, il joue le rôle de protection de l'environnement. Plusieurs plantes variétales se localisent dans les aires protégées dites Arbres sacrés. Elles peuvent être des arbres, des arbustes et des herbes. Les plantes se distinguent d'un *Jag sir* à un autre dans le Mont-Illi (tableau 1).

Les <i>Jag sir</i> de :	Les arbres
Gouyou	Micocoulier Africain ( <i>Celtis integrifolia</i> ), jujubier ( <i>ziziphus mauritiana</i> ), tamarinier ( <i>tamaindus indica</i> ),
Legain	Micocoulier Africain ( <i>Celtis integrifolia</i> ), ditax ou ditakh ( <i>detarium senegalensis</i> ),
Lallé	Micocoulier Africain ( <i>Celtis integrifolia</i> ), jujubier ( <i>ziziphus mauritiana</i> ), savonnier, <i>detarium senegalensis</i> ,
Nenbakré	palmier-doum ( <i>hyphaene thebaica</i> ), Micocoulier Africain ( <i>Celtis integrifolia</i> ), le Margousier ( <i>Azadirachta indica</i> )
Lioudé	<i>Celtis integrifolia</i>
Lésé	Jujubier, diosyros mespiliformis, ciltis integrifolia,
Manbalame	Savonnier ( <i>balanites aegytiaca</i> ), jujubier ( <i>ziziphus mauritiana</i> ), tamarinier ( <i>tamarindus indica</i> ), anogeissus lelocarpus, combretum aculatum,

Tableau 1. Les noms des arbres des *jag sir* dans le Mont Illi

Source : Enquête de terrain menée par Bayang S, 2025

Le tableau 1 présente les arbres sacrés des six (6) localités de Mont-Illi dont deux dans la sous-préfecture de Fianga rural, trois dans la sous-préfecture de Youé et deux dans la sous-préfecture de Tikem. Les arbres sur ces sites sont composés à la fois des arbres fruitiers (jujubier et le tamarinier) et des arbres sauvages.

Le *Tamarindus indica*, connu sous le nom vulgaire de Tamarinier et *Baare* dans la langue Toupouri est une plante d'une altitude de 10 à 20 mètres de hauteur, résistant à la chaleur et aux sécheresses. Sa croissance est lente mais il a une longue durée de vie. Il est aussi nommé « tamarin des Bas » « tamarin pays » dans l'île de La Réunion et dans l'île Maurice. À Madagascar, chez les Sakalava, le tamarinier est considéré comme un arbre sacré, le Roi des arbres. On appelle parfois le tamarin « datte indienne ». C'est un arbre originaire de l'Afrique de l'Est. Il a été implanté en Asie du Sud, il y a de cela très longtemps. Ensuite, il s'est répandue au XVI<sup>e</sup> siècle en Amérique centrale, au Mexique, etc.

Cet arbre est d'une importance dans la préparation de la bouillie au Tchad à cause de l'acidité de son fruit riche en sucre. À partir du tamarin, l'on fabrique le jus dit « jus de tamarin » au Tchad, au Cameroun, au Burkina Faso, etc. L'arbre aide dans la digestion et soigne les maux de gorges, etc.

Le *Ziziphus mauritiana* est appelé dans la langue *Ndere*. Il est aussi appelé le Jujubier de Maurice, ou encore Surettier et Pomme surette aux Antilles. C'est un arbre qui se trouve principalement en Afrique et en Asie. Il fut introduit également en Amérique Latine et en Floride. Les feuilles du jujubier sont beaucoup consommées par les caprins, ovins, etc. Le fruit appelé jujube est cueilli par l'homme pour sa consommation.

Le *Detarium senegalensis* est une espèce de plante qui produit des fruits sphériques et comestibles et contribue à la sécurité alimentaire. L'arbre aide dans l'expulsion du placenta (écorce) après la naissance et dans le traitement de l'anémie, dans les blessures, dans les problèmes de peau, dans les bronchites, dans les pneumonies, dans les douleurs d'estomac, dans les problèmes digestifs, etc. Il est aussi utilisé dans la médecine traditionnelle et porte plusieurs noms tels que ditax, ditakh et detar. En Toupouri, on l'appelle *timore*. C'est un arbre d'une grande taille et peut atteindre 40 mètres de haut. *Timore* est d'origine sénégalaise et d'autres pays d'Afrique de l'ouest.

Le *Celtis integrifolia* ou *Celtis toka* est connu aussi sous le nom de Micocoulier Africain (photo 1 de la planche 2). C'est un arbre sahélo-soudanien qui joue un grand rôle dans la tradition pour ces écorces, car il est utilisé dans le traitement de l'épilepsie. Il constitue également une ressource fourragère notamment dans les régions sèches. Cette espèce ligneuse vit aussi au Burkina Faso, au Sénégal, au Nigéria, etc.

Planche 2. Les *Jag sir* primaire de Lallé (photo 1) et de Nenbacré (photo 2) dans le Mont Illi.



*Photo 1 et Photo 2. Lallé et Nenbacré, 15 janvier 2026*

*Source : Bayang S, 2025*

La planche 2 présente les *Jag sir* qui sont dits primaires se trouvant dans les sous-préfectures de Fianga et de Youé dans le Mont Illi. Le premier *jag sir* sur la photo 1 se localise dans le terroir de Lallé dans le canton Youé. Le second *jag sir* se trouve à Nenbacré dépendant de Fianga. Les autres arbres sacrés dits secondaires se trouvent à Gouyou et à Legain (planche 3).

*Planche 3. Les Jag sir secondaire de Gouyou (photo 1) et de Legain /Lallé (photo 2) dans le Mont Illi.*



*Photo 1 et Photo 2. Gouyou et Legain /Lallé, 15 janvier 2026*

*Source : Bayang S, 2025*

La planche 3 présente les images des *Jag sir* dits secondaires dans un village de Youé à Gouyou à la photo 1 et d'un quartier de Lallé appelé Legain se trouvant aussi dans la sous-préfecture de Youé.

Les animaux sauvages (les gazelles, les lapins, tortues, etc.) et les hommes (criminels, voleurs, etc.) sont protégés par les *Jag sir* s'ils entrent déjà sous ces arbres sacrés personne ne les touche, car ils sont protégés par ce dernier. En effet, les animaux peuvent y rester longtemps voire même mettre bas et les oiseaux peuvent faire des nids, pondre des œufs en passant toute leur vie dans cet endroit qui les protège de toute menace humaine. En passant toute leur vie dans un tel lieu sans s'inquiéter, ils y urinent et font des déchets ; ce qui fertilisent le sol où ils y vivent.

S'agissant des hommes qui font partie de l'environnement, ils sont aussi protégés par les *Jag sir*. Il ne s'agit pas de n'importe quel homme qui doit faire son entrée sous ces arbres sacrés pour se protéger. Il s'agit du chef coutumier nommé en Toupouri *Dje mobe* qui fait des sacrifices à ce *Jag sir* s'il y a nécessité. Pour ce faire, il peut égorger un taureau, un mouton pour avoir des réponses favorables à ces demandes.

### 2.3. Les facteurs de la dégradation des ligneux et de la disparition des animaux des *Jag sir*

Deux facteurs importants sont aujourd'hui à l'origine de la disparition des espèces ligneuses et des animaux dans l'espace naturel des *Jag sir*. Il s'agit des actions naturelles et des actions anthropiques.

En effet, les conditions climatiques de plus en plus sèches causées de nos jours par le changement climatique font que les précipitations sont rares occasionnant des sécheresses. Ce qui fait que certains ligneux ne résistent pas à cette faible pluviométrie et à la forte chaleur et finissent par périr d'où leur disparition.

Les arbres sacrés qui constituent des lieux sanctuaires dans les campagnes en général en Afrique sahélienne et dans le Mont Illi étaient inviolables et impénétrables ne le sont plus, car les autochtones ne respectent plus les us et coutumes parmi ceux-ci il y a aussi certains chrétiens qui se croient tout permis. En plus, tout autour des *Jag sir*, l'on cultive des céréales et l'on fait paître les animaux dans ces endroits sacrés réduisant ainsi la superficie des *Jag sir*. Les animaux sauvages qui tentent de se réfugier dans les *Jag sir* comme auparavant sont pourchassés. C'était l'exemple d'un buffle à Manbalame en 2011 dans le canton de Tikem voulait se cacher dans le *Jag sir* mais les villageois ne lui ont pas fait cadeau en le tuant. Malheureusement, il n'avait pas atteint le lieu pour se protéger. Toutefois, les autorités des Eaux et Forêts ont sanctionné tout le village en payant une somme de 2 000 F CFA dans chaque famille (enquête de terrain menée par Bayang S en 2025).

Ces multiples menaces qui pèsent sur les plantes et les animaux vivant sous les arbres sacrés ont conduit à l'extinction de certaines espèces ligneuses et la fuite des animaux sauvages pour trouver des habitats ou abris propices à leur survie. Les Hommes qui ne respectaient pas les règles et principes coutumiers qui trouvaient refuge dans les *Jag sir* qui les protégeaient comme un droit humain n'y allaient plus dans ce lieu, car ils ne trouvent plus en sécurité aujourd'hui.

Ce qui veut dire que les facteurs combinés de la pression démographique, des activités agro-pastorales et du non-respect des traditions spirituelles ont des conséquences sur les espaces naturels, qui autrefois étaient protégés par des tabous risqueront de connaître une disparition totale dans les années futures s'ils ne sont pas protégés.

## 2.4. Les moyens de sauvegarde des *Jag sir*

Les *Jag sir* constituaient un tabou pour les peuples Toupouri dans le Mont Illi. Ils jouaient plusieurs rôles, car ils permettaient la croissance des végétales, la fertilisation des sols et abritaient les animaux sauvages et protégés les humains qui violaient les lois coutumières. Cependant, ils sont en voie de disparition. Et on est en droit en tant qu'africain de faire des suggestions en vue de la protection et de la sauvegarde de ce patrimoine environnemental.

Ainsi, on recommande aux autochtones, aux autorités coutumières, religieuses, gouvernementales ce qui suit :

- Respecter les interdits des us et traditions ;
- Sensibiliser les acteurs impliqués dans la protection et la sauvegarde de ces espaces naturels ;
- Faire des sacrifices régulièrement afin que les esprits veillent sur cette richesse ancestrale ;
- Sanctionner les personnes qui causent des dommages aux *Jag sir* en pays Toupouri ;
- Donner le plein pouvoir aux chefs coutumiers d'appliquer les lois traditions sous toutes leurs formes dans le sens de la protection des *Jag sir* ;
- Délocaliser les champs des gens qui occupent ces lieux ;
- Empêcher les éleveurs de paître les animaux dans ces endroits ;
- Ne pas s'immixer dans les traditions et us ou bien les détruire par n'importe quel moyen ou raison que ce soit.

Les moyens de sauvegarde évoqués ci-dessus s'ils sont respectés par chaque acteur de son côté donnera l'espoir de renaitre les *Jag sir*.

## 3. Discussion

L'arbre sacré appelé en Toupouri *Jag sir* selon notre écriture est un ensemble des espèces végétales protégées traditionnellement où y vivaient également les animaux sauvages et dont les excréments fertilisaient le sol, etc. Les hommes hors la loi trouvaient aussi leur refuge. Cependant, ces *Jag sir* en pays Toupouri dans le Mont Illi sont en voie de disparition. On a fait des suggestions dans cette étude en vue de sauvegarder les *Jag sir* dans le Mont Illi chez les Toupouri.

Les travaux menés par R O KOUADIO en 2025 considèrent les forêts sacrées comme un patrimoine ancestral à sauvegarder. Il révèle que ces forêts sacrées se trouvent dans plusieurs pays africains notamment le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Libéria, l'Éthiopie. C'est un exemple éloquent de protection de la biodiversité. Pour ces peuples africains, les forêts sacrées. Le respect des forêts sacrées passe par des interdits et des tabous qui régulent l'accès aux ressources. Il note cependant que ces dernières années les changements climatiques et les facteurs humains mettent à mal

la préservation des forêts sacrées en Afrique. L'auteur rappelle que les africains doivent revenir à certains de leurs fondamentaux en mettant leurs valeurs comme point de départ de la lutte actuelle contre la dégradation de la biodiversité et les changements climatiques sur le continent africain.

Médiaterre en 2014 a répertorié 300 bois sacrés au Burkina Faso. Les bois sacrés dans ce pays constituent des zones refuges pour des nombreuses espèces végétales. Plusieurs espèces des bois sacrés sont devenues rares ou disparues. La gestion des ressources naturelles des bois sacrés du Burkina Faso est basée sur l'interdiction formelle par des règles coutumières des coupes des bois et de ramassage des bois morts.

Ces deux études effectuées sur les bois sacrés ou les forêts sacrées appelés en Toupouri *Jag sir* ont des similitudes avec notre travail de recherche, car l'on a adopté la même démarche dans le cadre de cette étude portant sur les *Jag sir*.

En outre, C SAMBOU en 2019 dans son mémoire de Master à l'Université Assane Seck de Ziguinchor au Sénégal met en exergue les bois sacrés et la conservation de la biodiversité ligneuse en société Diola. Pour l'auteur, les bois sacrés jouent un rôle social et environnemental pour les populations de la Basse Casamance en général et d'Oussouye en particulier. Ceux-ci regorgent d'une biodiversité ligneuse importante de 151 espèces ligneuses. Les bois sacrés selon l'auteur sont aujourd'hui menacés. D JUHE-BEAULOTON dans son travail en 2006 et de M P BALLARIN en 20016 rejoignent la pensée de celui de SAMBOU qui corrobore aussi avec notre étude.

L'étude de Z S ZADI en 2016 pose une problématique centrale de la résilience des communautés de ces sites face aux pressions urbaines, aux mutations socio-économiques et à la désacralisation induite par la modernité et le travail fait par le centre Mampuya en 2010 a des divergences avec notre étude, car ceux de ZADI met en relief les transformations urbaines et inventorie la végétation.

Cette recherche que l'on a menée nous a permis de comprendre que les forêts sacrées en Afrique et dans le Mont Illi joue un rôle crucial dans la préservation environnementale. Cependant, cette étude ne s'est pas faite sans difficulté. Ainsi, l'on a rencontré des difficultés dans la collecte des informations sur le terrain et dans la bibliographie.

## Conclusion

Au terme de cette étude, il ressort que les forêts sacrées portent diverses appellations selon les auteurs et les contextes culturels. Certains les désignent comme des bois, tandis que d'autres utilisent les appellations locales. En pays Toupouri, ils sont appelés *Jag sir* ou *Jak sir*. L'origine de ces forêts sacrées remonte aux ancêtres africains et leur existence se perpétue jusqu'à nos jours à travers les pratiques culturelles et religieuses des communautés locales.

Ces forêts sacrées remplissent des fonctions essentielles d'ordre social et environnemental. Sur le plan social, elles constituent des lieux des pratiques rituelles et de régulation sociale au sein des communautés. Sur le plan environnemental, elles contribuent à la préservation et à la conservation de la biodiversité, notamment dans le Mont Illi. Cette protection repose principalement sur les règles traditionnelles imposées aux populations locales.

Le non-respect de ces préinscriptions entraîne généralement des sanctions sociales ou coutumières à l'encontre des contrevenants.

Cependant, ces dernières années, on observe une dégradation progressive des *Jag sir* en Afrique en général et dans le Mont Illi en particulier, entraînant la disparition de plusieurs espèces végétales. Les principales menaces qui pèsent sur ces espaces sacrés sont liés à des facteurs climatiques et anthropiques.

Face à ces défis, il apparaît nécessaire de promouvoir la restauration et la valorisation de ce patrimoine social et environnemental. Cela nécessite l'implication conjointe des autorités traditionnelles, des autorités administratives et des populations locales afin de renforcer le respect des us et des coutumes en pays Toupouri et en Afrique en général. Une telle démarche permettra de protéger, de préserver ce patrimoine ancestral tout en contribuant à la promotion d'un développement durable.

## Bibliographie

- BALLARIN Marie PIERRE, 2016, Sites sacrés, patrimoine et identités en Afrique de l'est : Le cas de Rabai, Kénya, *Journal des africanistes*86, p 170-196 ;
- JUHE-BEAULATON Dominique, 2005, Des bois sacrés vodou aux paysages culturels : La conservation de la biodiversité en question (sud Togo et Bénin), HAL, Paris, 22 p ;
- KOUADIO Raphael Oura, 2025, Les forets sacrées en Afrique : Un patrimoine ancestral à sauvegarder, <https://landportal.org> , page consultée le 24 février 2026 ;
- MAMPUYA, 2010, Inventaire de la végétation au centre Mampuya, <https://www.ampuya.org>, page consultée le 25 février 2026 ;
- Médiaterre, 2014, Bois sacrés : Quand la tradition sauve l'environnement, <https://mediaterre.org>, page consultée le 24 février 2026 ;
- SAMBOU Clément, 2019, Bois sacrés et conservation de la biodiversité lineuse en société Diola : Cas de la commune de Mlomp/Oussaye ( Basse Cassamce), Mémoire de Master en Environnement et Développement durable, Université de Ziguinchor en république sénégalaise, 125 p ;
- ZADI Zadi Serge, Les forêts sacrées face aux transformations urbaines en Côte d'Ivoire : Quelles stratégies de préservation, *Revue ASTR-GHANA*, p 205-229.